

La neutralité carbone expliquée aux nuls.

Un artifice comptable créé en 1992 :

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée au Sommet de la Terre à Rio en 1992 a établi les règles de comptabilisation des émissions de liées à la combustion du bois avec la règle de la "non-double comptabilité" C'est le point technique crucial. Les émissions de liées de CO₂ liées à la combustion du bois **ne sont pas comptabilisées dans le secteur de l'Énergie**, mais dans le secteur de **l'Usage des sols (LULUCF en anglais)** parce qu'on considère que la perte de carbone a déjà été enregistrée au moment où l'arbre a été coupé en forêt.

Conséquence:

Pour celui qui brûle le bois (Chaufferie industrielle, Poêle ou foyer ouvert de particulier), l'émission est, **sur le point comptable** considérée comme "nulle" pour éviter de compter deux fois la perte de l'arbre.

Ainsi lorsque Solev explique éviter 23 000 tonnes de CO₂, il s'agit simplement de ne compter que les tonnes de CO₂ comptabilisées dans le secteur énergie en omettant la totalité du Carbone de l'arbre ! (comptée en Usage des sols)



La dette carbone rappelle que l'atmosphère ne fait pas de comptabilité administrative : elle voit le CO₂ sortir de la cheminée, peu importe que l'on prévoie de replanter un arbre plus tard.

Les objections et lettres ouvertes de nombreux scientifiques sont restées jusqu'à présent sans effet en France.

Dette carbone

Quand vous brûlez du bois, la libération de CO₂ est instantanée. En revanche, la capture de ce même CO₂ par un nouvel arbre est lente (elle prend des décennies).

Si vous brûlez un arbre de 50 ans. Le carbone stocké pendant un demi-siècle retourne dans l'atmosphère en quelques heures. À cet instant précis, votre bilan carbone est très mauvais : vous avez créé une dette.

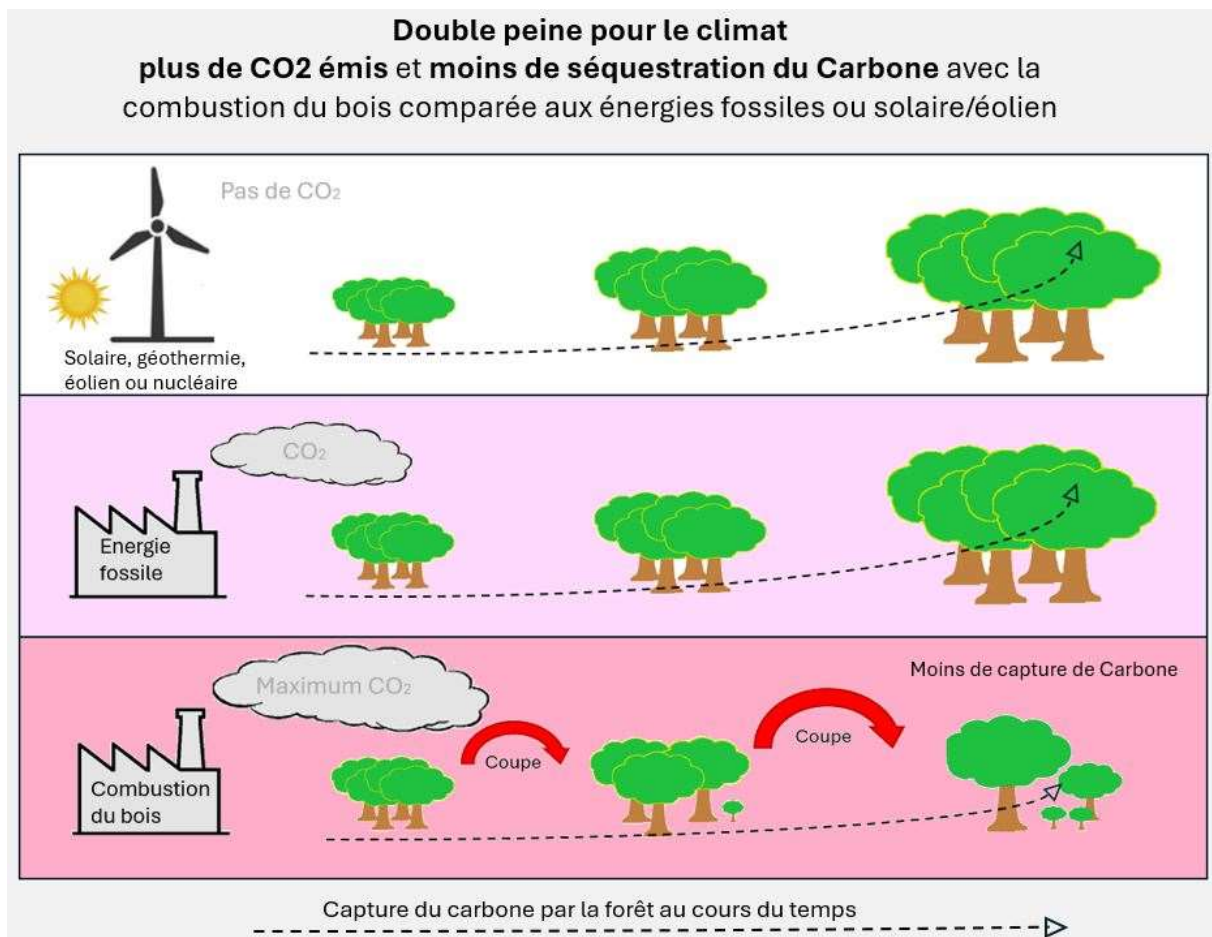
L'analogie financière : C'est comme faire un crédit massif à la banque. Sur le très long terme, vous êtes peut-être solvable, mais à l'instant présent, vous êtes lourdement endetté et cela fragilise tout votre système.

Bon CO2 et Mauvais CO2?

Une fois émis dans l'atmosphère, les CO_2 de toutes origines se mélangent.
Les arbres, en poussant, absorbent du CO_2 , le transforment et le stockent.
Ainsi l'arbre pousse en absorbant du CO_2 émis soit par du **bois énergie**, soit par du **charbon**, soit par du **gaz**, sans faire de distinction sur sa provenance. Il n'y a pas de "bon" carbone (biogénique) ou de "mauvais" carbone

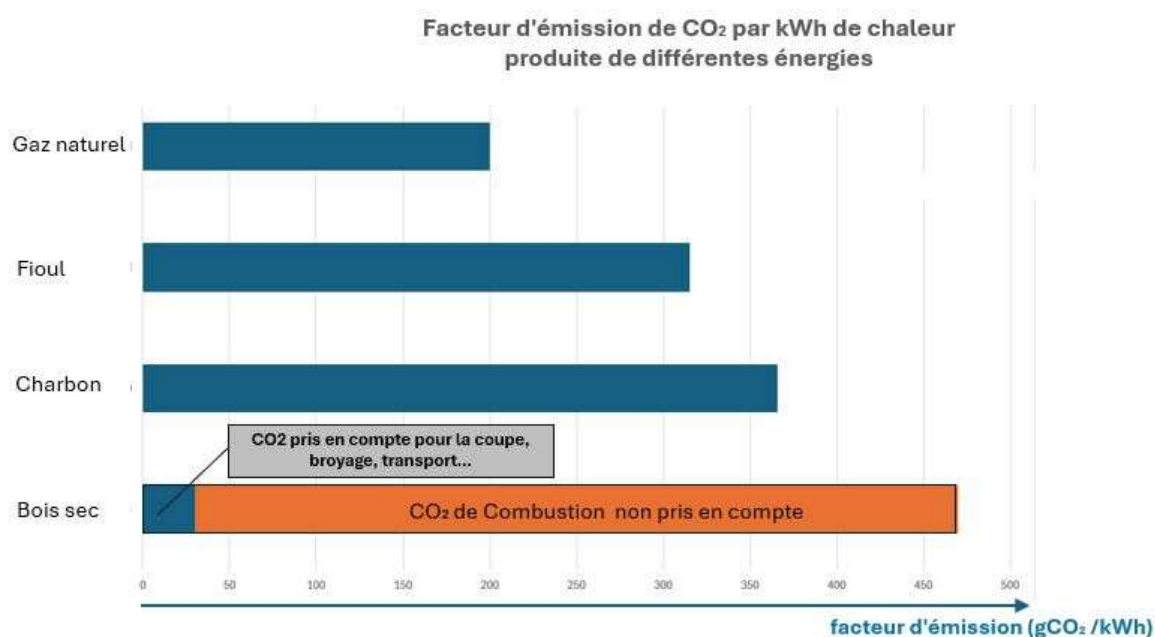
Bruler des forêts pour chauffer les réseaux: double problème:

1 La coupe des arbres pour produire de l'énergie à partir de la biomasse **réduit la capacité de la forêt à stocker du carbone**. (un arbre adulte qui pousse absorbe plus de CO_2 qu'un jeune plant)



2 Les centrales à bois émettent deux fois plus de CO_2 que les centrales à gaz pour la même quantité de chaleur produite !

Diagramme montrant les émissions des différents types d'énergie de chauffage, soulignant le CO2 ignoré par la "neutralité carbone":



Source : <https://neel.cnrs.fr/wp-content/uploads/2021/04/talk.pdf>

En conclusion

Quand on brûle un arbre, il faudra beaucoup de temps, une ou plusieurs générations, avant que le carbone relâché ne soit à nouveau capturé. On emprunte donc un capital carbone à la forêt, qu'on libère dans l'atmosphère **en espérant que cette dette carbone s'annule un jour**, ceci tout en augmentant la teneur en Gaz à Effet de Serre (GES) de l'atmosphère. Il en est de même pour le carbone issu de la combustion du fuel, du gaz ou même du charbon, mais dans une moindre mesure car la quantité de CO₂ émise par unité de chaleur équivalente est plus faible.

Si l'on laisse pousser ces arbres, ils continueront à extraire du carbone de l'atmosphère et augmenteront la quantité totale de carbone stockée dans la forêt.

Même les arbres morts laissés dans la forêt continueront à stocker une grande partie de leur carbone pendant des décennies, voire des siècles, tout en offrant un habitat important à la faune et en devenant un sol qui nourrit davantage la croissance de la forêt.

Les forêts intactes constituent un élément essentiel de la solution climatique, car elles extraient le carbone de l'air et assurent un stockage naturel à long terme.

Certains pays ont dernièrement décidé d'abandonner des projets de nouvelles centrales à bois en 2025 (Pays-Bas, Corée...) et maintenant l'Agence fédérale allemande pour l'environnement vient de reconnaître que l'énergie du bois n'est pas neutre en carbone (Novembre 2025)

Références :

[https://news.mongabay.com/2025/03/netherlands-largest-forest-biomass-plant-canceled-forest-advocates-](https://news.mongabay.com/2025/03/netherlands-largest-forest-biomass-plant-canceled-forest-advocates-related/)

[related/https://web.archive.org/web/20250523234907/https://forbrugerombudsmanden.dk/nyh](https://web.archive.org/web/20250523234907/https://forbrugerombudsmanden.dk/nyh)

eder/forbrugerombudsmanden/pressemeddelelser/2023/braendeovne-braende-og-traebriketter-kan-ikke-markedsfoeres-som-miljoevenlige-eller-co2-neutrale
<https://www.citepa.org/wp-content/uploads/3.2-Biomasse-énergie-et-neutralité-carbone.pdf>
<https://www.topagrar.com/energie/news/holzenergie-laut-uba-nicht-klimaneutral-branchenverband-fassungslos-c-20019217.html>
https://www.bu.edu/eci/files/2019/06/MoomawConversationArticle_French_2018.pdf
<https://www.stopenfumage.fr/bloga/tag/neutralite-carbone>